



Administration Communale  
1, Enneschtgaass

**L-6230 BECH**

Grand-Duché de Luxembourg  
(Tél. 79 01 68)

## Registre aux délibérations du conseil communal de Bech

**Séance publique du 21 septembre 2006**

Date de l'annonce publique de la séance: 15.09.2006  
Date de la convocation des conseillers: 15.09.2006

Présents: PITZEN Marc, bourgmestre; SCHINTGEN Edmond et KOHN Camille, échevins; BOHNENBERGER Emile, SCHMIT Nico, STOOS Christiane et WEBER Jean, conseillers communaux; KRING Alain, secrétaire.

Absent excusé : //

**Point de l'ordre du jour numéro: 10**

**Objet: Epargne scolaire – Participation de la commune de Bech**

Le conseil communal,

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu l'article 3/0422/6342 prévoyant un crédit de 200 € à l'article « Epargne scolaire » du budget de l'exercice 2006 ;

Vu la délibération du conseil communal du 14.02.1990 fixant le montant de l'épargne scolaire à allouer aux élèves de la première année d'études primaires à cinq cent francs ;

Vu la décision du conseil communal de Manternach du 17.07.2006 de fixer la participation de la commune de Manternach à l'épargne scolaire à 25 € dès l'année scolaire 2006/2007 ;

Attendu que le collège des bourgmestre et échevins estime qu'il faudrait également adapter la participation de la commune de Bech à l'épargne scolaire à celle de la commune de Manternach, afin de ne pas désavantager les élèves provenant de notre commune ;

Après avoir délibéré conformément à la loi ;

**unanimentement décide :**

**de fixer la participation de la commune de Bech à l'épargne scolaire des enfants de la première classe scolaire de l'enseignement primaire à 25 € à partir de l'année scolaire 2006/2007 ;**

Ainsi délibéré à Bech, date qu'en tête.

Suivent les signatures :

Le bourgmestre  
(Marc Pitzen)

Pour expédition conforme :

Le secrétaire  
(Alain Kring)

Bech, le 25.09.2006

Commissariat de district Grevenmacher	
Entrée	27 SEP. 2006
Réf.	.....